

Expéditeur: Anne Canteaut <anne.canteaut@inria.fr>

Date: 25 novembre 2020 à 09:49:38 UTC+1

Destinataire: Bruno Sportisse <bruno.sportisse@inria.fr>

Cc: "anne.canteaut@inria.fr" <anne.canteaut@inria.fr>, Andreas Enge <andreas.enge@inria.fr>, Celine Grandmont <celine.grandmont@inria.fr>, Christine Chevallereau <Christine.Chevallereau@ls2n.fr>, Emmanuel Thomé <emmanuel.thome@inria.fr>, Fabien Gandon <fabien.gandon@inria.fr>, "frederick.garcia@inra.fr" <frederick.garcia@inra.fr>, "Jean-Baptiste.Pomet@inria.fr" <Jean-Baptiste.Pomet@inria.fr>, "jean-marie.gorce@inria.fr" <jean-marie.gorce@inria.fr>, "luce.brotcorne@inria.fr" <luce.brotcorne@inria.fr>, "manuel.serrano@inria.fr" <manuel.serrano@inria.fr>, "maria.naya_plasencia@inria.fr" <maria.naya_plasencia@inria.fr>, "mario.ricchiuto@inria.fr" <mario.ricchiuto@inria.fr>, "michel.dhome@uca.fr" <michel.dhome@uca.fr>, "nathalie.mitton@inria.fr" <nathalie.mitton@inria.fr>, "noel@unistra.fr" <noel@unistra.fr>, "olivier.sentieys@irisa.fr" <olivier.sentieys@irisa.fr>, "philippe.preux@inria.fr" <philippe.preux@inria.fr>, "stephan.merz@loria.fr" <stephan.merz@loria.fr>, "sylvie.boldo@inria.fr" <sylvie.boldo@inria.fr>, "sylvie.meleard@polytechnique.edu" <sylvie.meleard@polytechnique.edu>, "valerie.issarny@inria.fr" <valerie.issarny@inria.fr>, "valerie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr" <valerie.perrier@univ-grenoble-alpes.fr>, "vivien.quema@imag.fr" <vivien.quema@imag.fr>

Objet: jury d'admissibilité du concours DR2

M. Le Président Directeur Général, Cher Bruno,

Dans ton courrier du 20 octobre, tu as émis une appréciation sur le travail du jury d'admissibilité du concours DR2 de cette année. Comme le travail d'un jury est par nature collégial, je te transmets une réponse collégiale, qui émane des membres de la CE ayant siégé dans ce jury.

Bien à toi,

Anne

=====

M. Le Président Directeur Général,

Vous avez formulé, dans un courrier adressé à Anne Canteaut, Présidente de la CE, un certain nombre de critiques relatives au résultat de la phase d'admissibilité du concours DR2 d'Inria.

Nous, membres de la CE ayant siégé au jury d'admissibilité, regrettons tant sur la forme que sur le fond, les critiques formulées sur un travail dans lequel nous nous sommes pleinement investis, avec un souci constant de rigueur, et le souhait de servir au mieux Inria. Nous avons donc souhaité, par la présente lettre, vous apporter quelques réponses, en espérant que ces dernières seront le point de départ d'une discussion constructive avec la CE dans la perspective des jurys à venir.

Tout d'abord, nous affirmons notre intime conviction que le classement que nous avons décidé à l'unanimité du jury est le plus juste au regard des éléments dont nous disposons. Ce classement ne résulte d'aucune contrainte prédéfinie. Conformément au rôle que lui confèrent les textes réglementaires, le jury a classé les candidats « par ordre de mérite ».

Pour lever toute incompréhension, nous souhaiterions que la Direction Générale précise les éléments supplémentaires qu'elle souhaiterait voir pris en compte par les prochains jurys, ceci dans l'optique d'un dialogue constructif avec la CE que nous appelons de nos vœux.

Dans la mesure où le travail du jury d'admissibilité doit se fonder uniquement sur les mérites des candidats, comme le rappellent les décisions récentes de la justice administrative, il nous paraît impossible de nous engager a priori sur la longueur de la liste des candidats admissibles ou sur le nombre de candidats ex-aequo, deux éléments amenés à varier d'un concours à l'autre. En revanche, il nous semble légitime que des éléments que la Direction Générale jugerait importants pour l'Institut, soient discutés avec la CE et transmis au jury d'admissibilité par exemple à travers la lettre de cadrage du concours.

Enfin, il nous paraît nécessaire de mener une réflexion commune sur différents points tels que l'effet-mémoire occasionné par une longue liste d'admissibles, l'articulation entre les jurys d'admissibilité et d'admission et la définition de règles de fonctionnement du jury d'admission qui lui permettraient de travailler dans des conditions raisonnables et de remplir pleinement son rôle.

Sylvie Boldo
Luce Brotcorne
Anne Canteaut
Christine Chevallereau
Michel Dhome
Andreas Enge
Fabien Gandon
Frédéric Garcia
Jean-Marie Gorce
Céline Grandmont
Valérie Issarny
Sylvie Méléard
Stephan Merz
Nathalie Mitton
Maria Naya Plasencia
Thomas Noël
Valérie Perrier
Jean-Baptiste Pomet
Philippe Preux

Vivien Quéma
Mario Ricchiuto
Olivier Sentieys
Manuel Serrano
Emmanuel Thomé